

Bienvenue à Sermages !





COORDONNÉES

Nom de la commune : SERMAGES
Adresse postale : Le Bourg 58290 SERMAGES
Téléphone : 03.86.84.24.21
Mail : sermages58@orange.fr
Site : <https://www.mairie-de-sermages.eu>

Nom du maire : Madame Dominique STRIESKA
Téléphone : 06.82.64.85.31
Mail : d.strieska@wanadoo.fr

Nom des employés : Madame Marielle ROY et Monsieur Hervé ROY

Présentation de Sermages

Histoire de Sermages

Comme pour beaucoup de villages, plusieurs hypothèses ont été émises concernant l'origine du nom Sermages : peut-être issu de « Sermaigues », au XIIème siècle, qui pourrait désigner un mauvais terrain ou bien tiré du nom des Sarmates (tribu indo-iranienne installée dans le sud de la Russie au début de l'ère chrétienne). Les Sarmates ont été engagés par les romains comme auxiliaires de cavalerie. Présents dans la région Sud -Morvan, ils auraient pu, d'après l'abbé Baudiau, séjourner dans un camp installé par les romains à l'emplacement du second presbytère.

La commune a été sillonnée et habitée par les romains : d'ailleurs une voie romaine existe de Château-Chinon à Moulins-Engilbert passant par les Maillards, le Bourg, la Grange Montée ; Montignon. Des lieux dits comme Villacot, Villa-Mouniot, témoignent de leur présence.

Bien plus tard, en 1981, le clocher de Sermages a été placardé dans les 36 000 villages de France lors de la campagne électorale de François MITTERRAND. Il incarnait la force tranquille, celle qui, aujourd'hui encore, guide les habitants dans leur désir de vivre ensemble.



Sermages conjugue une ruralité bien vivante avec une vie associative enrichissante en rapports humains pour un dynamisme reconnu au-delà du Guignon et du Garat, les deux rivières qui serpentent la commune.

Un village rural

Sermages se situe au Sud-Est de la Nièvre, en région Bourgogne-Franche-Comté, dans le Massif du Morvan et fait partie du Parc Naturel Régional, créé en 1970. Le Parc couvre une surface de 329 050 hectares, comprend 137 communes adhérentes et compte une population de 68 862 habitants.

Au dernier recensement, la population sermageoise était de 198 habitants, répartie sur une superficie de 2 243 hectares, soit une densité de 8,82 habitants au kilomètre carré. La commune est composée de vingt hameaux dans un environnement de bocage et de forêt. Son altitude est comprise entre 233 et 451 mètres au maximum.

Le climat morvandiau se caractérise souvent par des précipitations nombreuses et importantes, des automnes et des hivers rigoureux, et des températures modérées dont l'amplitude annuelle est supérieure à 11°. Les différentes conditions écologiques, climatiques et géologiques du Massif du Morvan impliquent une forte diversité dans les essences végétales recensées.

Sermages au sein de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan

La Communauté de communes Bazois Loire Morvan a été créée le 1er Janvier 2017 à la suite de la fusion des communautés de communes regroupant moins de 10 000 habitants, conformément à la loi. Elle a donc intégré les Communautés de communes du Bazois, d'Entre-Loire et Morvan, des Portes Sud du Morvan et du Sud Morvan.

Ses compétences obligatoires sont les suivantes :

1°) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme et carte communale,

2°) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

Définition de l'intérêt communautaire par délibération du 29 juin 2017 :

En raison de leur intérêt économique et social intercommunal, sont considérés d'intérêt communautaire les bâtiments relais permettant le démarrage d'entreprises, les télécentres en vue de mutualiser plusieurs activités et l'atelier de transformation des productions agricoles locales de Luzy.

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

5°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

Compétences optionnelles :

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Définition de l'intérêt communautaire par délibération du 16 novembre 2017 :

Animation, formation, promotion, implication citoyenne de la population autour du paysage et du patrimoine.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

Définition de l'intérêt communautaire par délibération du 16 novembre 2017 :

Mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

3°) Création, aménagement et entretien de la voirie

Définition de l'intérêt communautaire par délibération du 19 décembre 2017 :

Hors agglomération

Bande de roulement : 100% de la voirie classée, comprenant les ouvrages d'art, hors places et parkings

Accotements/dépendances : Prise de l'ensemble des accotements sur 100% de la voirie classée avec remboursement selon une base qui sera calculée selon un service précis à définir.

Définition des dépendances : tout ce qui est du domaine public hors chaussée (et hors places et parkings déjà exclus).

En agglomération

Bande de roulement : 100% de la voirie classée, comprenant les ouvrages d'art, hors places et parkings

Accotements/dépendances : prise de l'ensemble des accotements et des dépendances de la voirie classée (hors trottoirs, bordures uniquement), sont également exclus les enclaves non roulables qui resteront à charge des mairies (leurs bordures sont transférées à la CC).

4°) Action Sociale d'intérêt communautaire

Définition de l'intérêt communautaire par délibération du 4 décembre 2018 :

Politique en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles en partenariat avec les Centres sociaux et avec les institutions départementales, régionales et nationales par la mise en place de dispositifs contractuels (Contrat Enfance Jeunesse, etc.) pour la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire bénéficiant d'un agrément, des accueils jeunes, des structures d'accueil de la petite enfance, des relais assistantes maternelles et des ludothèques

Création, extension, aménagement, exploitation et gestion des équipements et services destinés à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse dont la gestion et l'exploitation relèvent des Centres sociaux

En référence à la circulaire CNAF n°2012-013 du 20 juin 2012, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan reconnaît la mission d'intérêt général des structures publiques ou associatives ayant reçu un agrément de la CAF de la Nièvre au titre de la prestation de service « centre social – animation globale ». Dans ce cadre, la Communauté de communes est compétente pour établir une convention d'objectifs avec les structures associatives bénéficiant de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF. Cette convention a pour but d'accompagner la mission d'animation globale du Centre social et des actions d'intérêt communautaire

Aide à la mobilité.

5°) Assainissement

6°) Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences facultatives

1°) Actions culturelles

Développement de l'offre culturelle du territoire par un accompagnement technique et financier des événements culturels de rayonnement communautaire initiés par les associations locales
Mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique sur les temps scolaires et extra-scolaires ;
Spectacles et manifestations programmés annuellement dans le cadre de la saison culturelle définie par la Communauté de communes.

2°) Insertion

Politique d'insertion par l'activité économique : mise en place et gestion d'un service intercommunal d'insertion

3°) Sanitaire, médico-social et personnes âgées

Aide financière et technique à la recherche de nouveaux professionnels de santé (médecin, dentiste) ou spécialistes pour pallier la désertification médicale
Equipements sanitaires et sociaux :
– Maisons de santé : immobilier : création, construction, entretien, gestion locative à l'exclusion du mobilier professionnel, du salariat
– Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Bernard De Laplanche à Millay

4°) Tourisme

Soutien aux activités et initiatives locales contribuant au développement de l'offre touristique ;
Création, aménagement, promotion, entretien et balisage des circuits de randonnées inscrits au Schéma de randonnées de la Communauté de communes ;
Élaboration d'un Schéma de développement touristique ;
Réalisation des actions et des aménagements touristiques retenus dans le cadre du Schéma et du Projet de territoire de la Communauté de communes.

5°) Réseaux et services locaux de communications électroniques, telles que prévues à l'article L1425-1 du CGCT.

6°) Agriculture

Réalisation de partenariats avec la Chambre d'Agriculture, les collectivités territoriales, l'État, l'Europe, les associations visant à favoriser le maintien et le développement d'une agriculture de qualité sur notre territoire
Actions visant à favoriser le maintien et le développement des activités agricoles et à aider à l'installation et à la transmission des entreprises agricoles.

Mise en œuvre du projet municipal



« Marielle Roy, technicienne, titulaire d'un BTS « aménagements paysagers », j'ai débuté ma carrière professionnelle aux services techniques de la ville de Saint-Honoré Les Bains. Grâce à cette expérience, je me suis familiarisée avec les critères à respecter dans la labélisation « villes et villages fleuris ».

En poste à Sermages depuis 2007, j'ai pu mettre cette expérience au service de la commune. Cette compétence m'a permis de diversifier mon travail, ce qui est très valorisant.

Cette implication ne peut se faire sans élue réceptive. »

« Dominique Strieska, conseillère puis maire de Sermages depuis 2008. D'emblée j'ai adhéré aux différents critères définis par le label «villes et villages fleuris», tant sur le plan de la biodiversité que sur la mise en valeur du village.

D'années en années, j'ai eu le plaisir de voir évoluer notre démarche.

Cette implication ne peut se faire sans technicienne réceptive. »



Aspect culturel

L'église, bâtie au XIIème siècle, puis modifiée au XVème siècle, XVIème siècle et XIXème siècle, conserve deux chapelles du XVème siècle dont l'une fut érigée en 1492 par Guillaume SALLONNYER, seigneur de Varennes.

Cette église a la particularité de comporter deux absides, la seconde ayant été édifiée en 1854. Ainsi l'église possède deux autels, l'un dédié à Saint Pierre, l'autre à Notre Dame de La Salette. Celle-ci est d'ailleurs représentée par une statue monumentale sur le toit de l'église. Ainsi les deux autels se font face et les sièges sont réversibles pour permettre d'assister aux offices sur l'un ou l'autre.

Au XVème siècle, une chapelle lui est adjointe, la chapelle nord, bâtie en 1492, suivant le désir de Guillaume Sallonnyer, seigneur de Varennes. A cette même époque, en 1475, Sermages fut le théâtre d'une bataille entre les troupes de Charles le Téméraire et celles de Louis XI ; le lieu du combat fut appelé 'champ de la bataille'.

Au XVIIème siècle, un artiste crée un coffret aux saintes huiles : coffret qui pouvait servir à deux occasions, les baptêmes et les extrêmes-onctions.

Le XVIIIème siècle est présent grâce à la statue de bois polychrome de saint Blaise.

Du XIXème siècle restent le bénitier et les fonts baptismaux en faïence de Nevers. Le bénitier, monochrome bleu, représente Saint Pierre et a été réalisé par Antoine Montagnon, qui a travaillé de 1889 à 1899. Les fonts baptismaux, marqués du fameux 'noeud vert', portent les initiales G.M., Gabriel Montagnon, successeur du précédent faïencier, jusqu'en 1937.

Notre Dame de La Salette est le vocable sous lequel est appelée la Vierge Marie à l'occasion d'une apparition à deux enfants de la commune de la Salette-Fallavaux (Isère) le 19 septembre 1846.

Peu de temps après, un enfant en bas âge, Jean-Marie DUVERNOY, demeurant aux Maillards (hameau de Sermages) était pris de convulsions, et comme beaucoup à cette époque qui mourraient de cette maladie, condamné par les médecins. Le curé de Sermages, Pierre BERGERAS, organisa une neuvaine de prières pour demander sa guérison. Cet enfant guérit et la promesse fut tenue de construire en 1854 une chapelle adossée à l'église de Sermages et consacrée à Notre Dame de la Salette. Aux alentours du 19 septembre, chaque année, est organisé un pèlerinage pour ne pas oublier.



En 2019, Stéphanie MORENO, restauratrice de peintures murales, exerçant dans les églises, les châteaux, les tribunaux.... sur toute la France, s'est vue confier la réfection de l'une des deux chapelles. Un seul mot d'ordre : le respect du travail effectué par ses prédécesseurs.

Ce chantier s'est articulé autour de quatre phases :

- faire tomber tout ce qui est endommagé, consolider ce qui pouvait tenir,
- enduire les portions (enduit à la chaux),
- laisser sécher durant plusieurs semaines les murs enduits,
- redécorer les murs en utilisant des pigments naturels.

PANNEAU DE FINANCEMENT

TRAVAUX A L'EGLISE DE SERMAGES –
VALORISATION CULTURELLE
AU TITRE DU CONTRAT-CADRE DE
PARTENARIAT SIGNE ENTRE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN ET LE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MONTANT DE L'OPERATION

25 000.00 €

CONTRAT CCBLM/ DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

15 000.00 €

DON ASSOCIATION A NOTRE DAME DE LA
SALETTE

7 000.00 €

AUTOFINANCEMENT

3 000.00 €

ENTREPRISE RETENUE : MME MORENO Stéphanie
17 Boulevard de la Thèse
13003 MARSEILLE



Les photos parlent et montrent bien la nature des travaux réalisés à l'intérieur de la chapelle dédiée à N.D. de La Salette au cours de cet été 2019.



Le mur sud était en très mauvaise état, il a été restauré sans retirer les toiles marouflées. La commune a profité de cette intervention pour faire encastrer les gaines d'alimentation électrique.



Ces peintures à l'huile sur toile ont aussi été restaurées



Le château de la Vaudelle surplombe le village de Sermages.



Le calvaire du château est fleuri par la commune, qui en outre a procédé à la restauration de la croix en 2022.

Notre petite commune est également émaillée de quelques manoirs, d'une longue morvandelle avec un escalier extérieur, de puits d'architectures différentes ainsi que de plusieurs calvaires.

Par ailleurs, deux moulins restaurés et entretenus par des passionnés, enjambent le Guignon.

Aspect économique

Aux portes du Morvan, dans le berceau de la race charolaise, le marché au cadran de Moulins-Engilbert permet de vendre la production de nos exploitations agricoles. En 2021, il a regroupé 19 001 ovins et 42 963 bovins. Nombres d'éleveurs et d'acheteurs transitent par la départementale qui traverse notre village.

Il est à noter que le marché au Cadran est le 3ème marché de France en terme de volume. La vente des bovins se déroulent tous les mardis matins, pour les ovins le lundi tous les 15 jours. Plus de 100 acheteurs fidèles sont présents chaque semaine dans les deux salles des ventes aux enchères électroniques.

Un artisan et un commerçant ont établi leur siège social sur Sermages.

Aspect social



La Ronde des Arts en Morvan est une association qui promeut des artistes dans le cadre d'un festival qui se déroule sur plusieurs communes. Cette année, l'invité d'honneur, Xavier Besson, sculpteur, élira domicile à la salle socioculturelle de Sermages.



L'association intercommunale Sud Morvan en Scènes a investi notre environnement pour valoriser l'histoire culturelle de notre village, par le biais de spectacles sons et lumières, notamment « *l'histoire de la cloche de Sermages* », « *Toine Le Galvacher* », « *L'Etang des Légendes* » et « *Edmond G* ». Ces spectacles ont permis de créer du lien social entre les habitants de la communauté de communes, de fédérer les énergies et les compétences des bénévoles tout en impliquant les acteurs économiques, culturels et touristiques du département et de la région. Ce sont plus de 3000 personnes qui ont été accueillies à Sermages par une bonne centaine de bénévoles.



L'association « A Notre Dame de la Salette de Sermages » créée au printemps 2015, a pour but la sauvegarde de l'Eglise Saint Pierre. Des travaux intérieurs et extérieurs ont été effectués grâce aux dons récoltés. Chaque automne, un pèlerinage est organisé.



Le comice du monde rural est une manifestation cantonale qui a lieu tous les 6 ans. Cette année, le thème est « d'île en île ». Du côté de Sermages, le char, confectionné par de nombreux bénévoles, représentera « l'île au trésor ».



Le comité des fêtes de Sermages organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année : concours de belote, repas divers, concert, Noël des enfants et des aînés...



Sermages a le privilège d'avoir toujours son Centre Communal d'Action Sociale. Celui-ci propose des services aux villageois, à des tarifs préférentiels. En outre, il organise une brocante et s'associe au Téléthon chaque année. Un concours de fleurissement est organisé au sein de la commune et récompense chaque année, sous forme de bons d'achat, les maisons les plus fleuries.



La commune de Sermages adhère au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) qui a pour missions :

- accompagner les territoires qui souhaitent mettre en place la démarche ;
- appuyer les territoires habilités ;
- tirer les enseignements de l'expérimentation et stimuler la production de travaux de recherche, en lien avec l'Observatoire de TZCLD ;
- favoriser la diffusion du projet pour obtenir, à terme, une pérennisation du droit à l'emploi et exercer un rôle de vigie citoyenne.



La bibliothèque est tenue par des bénévoles. De nombreux livres proviennent de dons. Les lecteurs aiment s'y retrouver afin de passer des moments conviviaux.

Aspect architectural

Pour mener à bien ses projets, la municipalité s'appuie sur les codes architecturaux préconisés par le Parc Naturel Régional du Morvan, pour une parfaite harmonie et intégration des bâtis sur le territoire.

La chartre du paysage et le nuancier sont disponibles en mairie.

Notre PLUi permet de mutualiser le savoir-faire, les compétences et les moyens sur un territoire plus global. Il permet de mieux organiser la solidarité entre les communes, et donc de développer une approche mieux concertée pour la gestion du foncier, la valorisation du patrimoine, etc.

La pléchie

L'association des "Plécheux du Morvan" a pour objet de sauvegarder et transmettre ce savoir-faire morvandiau de haies pléssées, savoir-faire localement appelé plèchie ou pièchie, et de communiquer sur cette technique par l'organisation de divers événements (rencontres, colloques, démonstrations, stages et formations). Elle a été créée en juin 2013 et son siège social est situé à la Maison du Parc à Saint-Brisson.

Pas de doute, la tradition est bien respectée et le moment convivial est toujours bien apprécié !

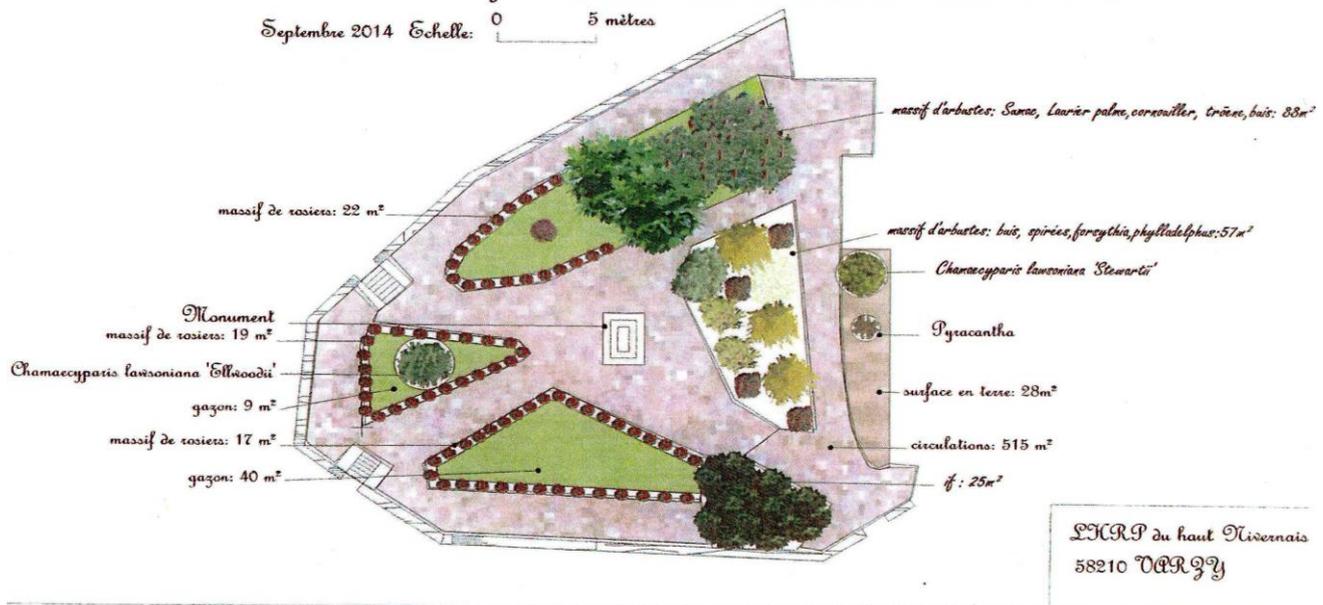


Créée en 2015, la haie qui longe l'Ouche de la Grand-Mère a été pléchée récemment.

Aménagement du square

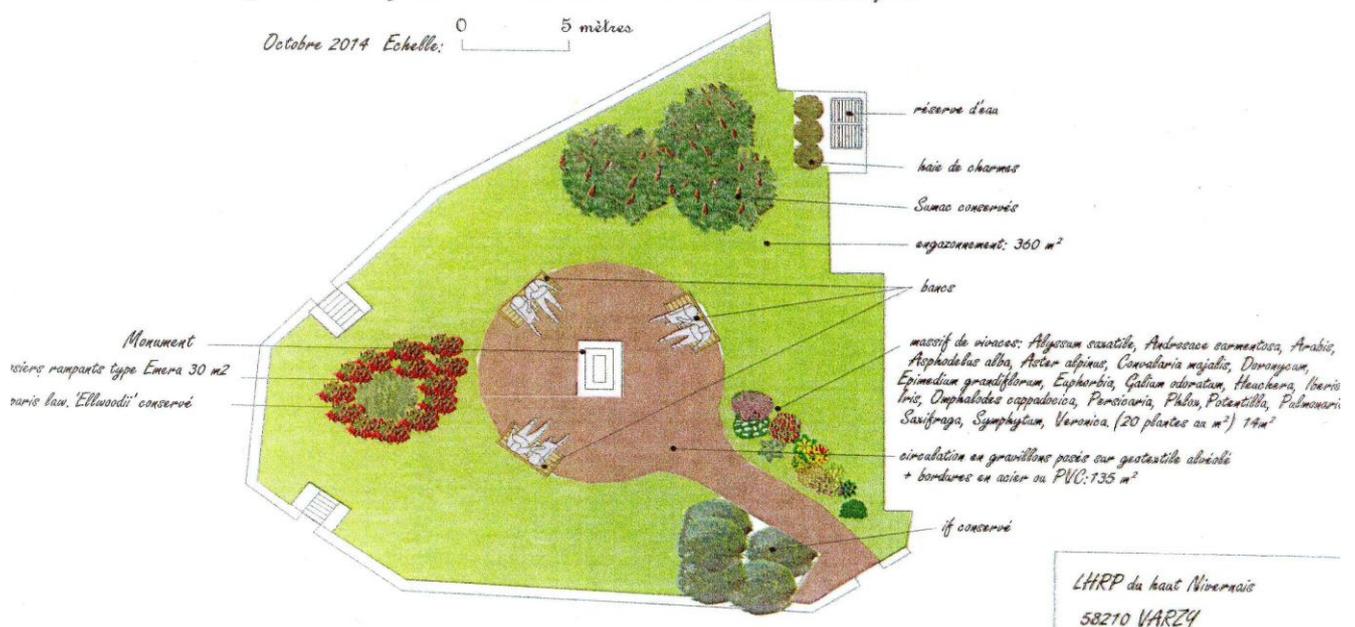
Etat des lieux du jardin du monument aux morts de SERMAÇES

Septembre 2014 Echelle: 0 5 mètres



Projet N°1 du jardin du monuments aux morts de SERMAÇES

Octobre 2014 Echelle: 0 5 mètres



Suite à la visite des commissions départementales et régionales de 2013, et grâce aux conseils de Mme Claire-Hélène de Louvée, paysagiste du CAUE, un projet « commune-lycée » a été mis en place pour le réaménagement de l'espace paysagé du monument aux morts.



L'année suivante, la classe de 1ère année « Aménagement paysager » du lycée de Varzy est venue préparer le sol et installer la bâche anticontamination.

Les élèves ont ensuite engazonné le sol et déposé les gravillons.

Acteurs et ressources mobilisés

Notre équipe environnementale se compose de deux agents communaux polyvalents, Marielle et Hervé. Marielle, embauchée à mi-temps, est chargée plus spécifiquement des espaces verts. Hervé est embauché à temps plein.

Hervé a son Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité, catégories 1 et 8.



Par ailleurs, dans le cadre du plan national éco-phyto, La Fredon Bourgogne a organisé une journée de sensibilisation et de démonstration de techniques alternatives pour une meilleure et moindre utilisation des produits phytosanitaires. Notre employé a participé aux conférences, et démonstrations de matériels (balayuses, broyeurs de branches, désherbeur thermique à vapeur ...).

En 2016, la municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

La commune consacre un montant significatif à sa gestion environnementale.

Outre les employés communaux, beaucoup de bénévoles se mobilisent en se mettant à disposition de la commune et en proposant, à titre gracieux, leurs matériels.



Animation et promotion de la démarche

Chaque année, et cette année encore, le CCAS de Sermages a récompensé de nombreux particuliers par des prix d'encouragement au fleurissement pour une valeur totale de 700 €.

La démarche « fleurissement » continue d'être promue à travers la présence systématique du logo dans les entêtes de nos courriers. Nous adhérons également à l'association CNVVF.

A l'échelle de la communauté de communes, Sermages fait référence en matière de fleurissement.

A la découverte des fruits et légumes

En 2017, pour bien finir les vacances scolaires, la municipalité et le comité des fêtes ont organisé un atelier pour les enfants, autour du jardin vitrine éco-responsable.



1ere étape : à la découverte des saveurs.

Avec l'aide d'Alain, les enfants ont préparé des cakes à leur façon avec les légumes du jardin (courgettes, haricots, aubergines ...). Les mélanges étaient parfois surprenants, mais ils ont été faits de bon cœur !!! Les moules ont été mis au four pour une dégustation en fin d'atelier.

2ème étape : à la découverte du jardin.

Les jeunes garnements se sont ensuite rendus vers le jardin pour répondre à un questionnaire et pour faire un peu de sport ! Après lecture de chaque question, les enfants ont couru jusqu'au jardin pour rapporter la réponse, que ce soit la feuille d'une plante, ou son nom. Pour certaines énigmes, plusieurs tours ont été nécessaires au milieu des légumes pour trouver la solution !



Lorsqu'il a fallu reconnaître l'odeur de certains aromates, enfants et parents ont rencontré les mêmes difficultés pour trouver les réponses.

3ème étape : la dégustation et le rire.

Autour de soupes froides et boissons diverses, enfants, parents et sermageois ont pu déguster les cakes. Tout était très bon, à part peut-être un cake, qui au vu de ses grimaces de Fanny, devait être très épicé ...

Un moment de convivialité et de découverte pour petits et grands ...

Atelier du mercredi

Sermages est doté de nombreux bénévoles, qui se réunissent les mercredis afin de créer des décors agrémentant nos parterres floraux, en fonction du thème annuel.

Ainsi cette année, le thème du Comice étant « D'île en île », tout naturellement nos bénévoles se sont affairés à créer des décors en cohérence avec celui-ci.



Trois journées de fêtes sont prévues : le vendredi, présentation des animaux, expositions diverses, récompenses... ; le samedi se dérouleront le concours de labour, le concours de vélos fleuris, la ville décorée sera animée et le soir aura lieu un grand concert avec le Groupe «Collectif Métissé » ; le dimanche, messe, visite officielle et corso fleuri se dérouleront au sein de la ville ; la soirée se terminera par une animation musicale.



Jeu de l'été

La commune organise régulièrement un jeu de l'été, ouvert à la population et aux visiteurs, s'inscrivant dans une démarche eco-responsabilité.

Voici l'édition 2022.

« Bienvenue à Sermages !

Sermages est une commune de la Nièvre située sur le canton de Luzy, elle appartient à la communauté de communes BAZOIS LOIRE MORVAN. Sa superficie est de 2 243 hectares, sa population est de 200 habitants l'hiver et un peu plus en période estivale. Les habitants se nomment les Sermageois. Elle est traversée par le Guignon et le Garat. L'origine convenue du peuplement de ce territoire est attribuée aux Sarmates, cavaliers auxiliaires des armées romaines originaires du sud de la Russie au début de l'ère chrétienne. Charles le Téméraire est vaincu, à Sermages, par les troupes de Louis XI.

Le clocher de notre église Saint-Pierre illustre l'affiche du candidat François MITTERRAND lors de la campagne des élections présidentielles de 1981.

Rendez-vous au numéro 1 : Le chariot fleuri

Depuis plusieurs années, la commune s'inscrit dans une démarche d'écoresponsabilité. Plusieurs actions ont été menées et d'autres sont en cours de préparation. Nos plantations s'inscrivent dans la biodiversité, mais au fait qu'elle est la définition de la biodiversité ?

- a) l'ensemble des plantes rencontrées dans les parcs et jardins
- b) l'ensemble des espèces animales rencontrées en un lieu donné
- c) la diversité des espèces vivantes présentes dans un milieu

Réponse :

Rendez-vous au numéro 2 : Le paillage

Le paillage est le procédé qui consiste à étaler sur le sol un matériau permettant de limiter la pousse d'herbes spontanées, et de retenir la fraîcheur du sol. Le paillis peut ainsi réduire l'évaporation du sol jusqu'à 70%, ce qui limite les besoins en arrosage. Quel a été le paillage utilisé par la commune de Sermages cette année ?

- a) les déchets d'ardoises
- b) le miscanthus
- c) la coque de cacao

Réponse :

Rendez-vous au numéro 3 : Les plantes mellifères

Une plante mellifère secrète du nectar, substance à partir de laquelle l'abeille fait son miel. Si toutes les plantes à fleurs produisent du pollen toutes ne produisent pas de nectar, tels la rose et le géranium. Pour aider les abeilles dans leur collecte, il est essentiel de favoriser la biodiversité en cultivant des espèces mellifères. Parmi les arbustes suivants, lequel est connu pour ne pas être particulièrement mellifère ?

- a) la lavande
- b) le forsythia
- c) l'aubépine

Réponse :

Rendez-vous au numéro 4 : L'abeille, sentinelle de l'environnement

Albert EINSTEIN a dit qu'en cas de disparition des abeilles, l'humanité n'aurait plus que :

- a) 2 années à vivre
- b) 2 décennies à vivre
- c) 4 années à vivre

Réponse :

Rendez-vous au numéro 5 : Le Parc Naturel Régional du Morvan

Un parc naturel régional se définit d'abord comme un territoire rural qui présente une identité forte, au patrimoine naturel et culturel riche, mais à l'équilibre fragile et menacé. C'est ainsi que le parc du Morvan doit assumer son rôle de chef de file pour le tourisme, la biodiversité, la forêt... Au-delà de Vézelay et de Bibracte, figures emblématiques de l'histoire et du patrimoine morvandiau, le Morvan est riche d'une multitude de joyaux. Cette construction traditionnelle en un seul bloc en est un exemple. Elle abritait à la fois des hommes et des animaux. La partie habitable, composée de deux pièces est beaucoup plus petite que l'étable et la grange réservées à l'exploitation agricole. Un escalier extérieur conduit au grenier où les récoltes de grains étaient entreposées. Un puits est installé devant la maison. Celui-ci a fait l'objet d'une restauration ce printemps. Elle a été effectuée par Monsieur Jean-Pierre CORDIER, deuxième adjoint à la commune. La pièce commune, qui servait aussi de chambre, possède une cheminée généralement prolongée par un four à pain visible sur le pignon. Chacune des communes mériteraient d'être découvertes. Au fait, combien de communes composent le Parc Naturel Régional du Morvan :

- a) 48
- b) 137
- c) 235

Réponse :

Rendez-vous au numéro 6 : Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites naturels à fort enjeu de conservation à l'échelle de l'Union Européenne. Il a pour objectif d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Sermages s'étend sur 2 243 hectares. Par rapport à cette surface, quel est le pourcentage classé en Natura 2000 :

- a) 54%
- b) 75 %
- c) 100%

Réponse :

Rendez-vous au numéro 7 : La place des tilleuls

Les abeilles savoyardes ne butinent pas les mêmes fleurs que les abeilles provençales, picardes ou morvandelles ! En montagne les abeilles récolteront le nectar des fleurs de châtaignier ou de bruyère. Dans les jardins publics des grandes villes, elles butineront les potées d'asters ou les fleurs de marronniers. Et à Sermages, quel est son arbre préféré ?

- a) le peuplier
- b) le charme
- c) le tilleul

Réponse :

Rendez-vous au numéro 8 : le square de l'église

Le square de l'église joue un rôle de belvédère au pied de l'église. Cette église a la particularité de comporter deux absides. Ainsi, l'église possède deux autels, l'un dédié à Saint-Pierre, l'autre à Notre Dame de la Salette. Notre Dame de la Salette est le vocable sous lequel est appelée la Vierge Marie à l'occasion d'une apparition à deux enfants dans la commune de La Salette-Fallavaux (Isère) le 19 septembre 1846. Peu de temps après un enfant en bas âge, Jean-Marie Duvernoy, demeurant aux Maillards (hameau de Sermages) était pris de convulsions, comme beaucoup à cette époque qui mouraient de cette maladie, il était condamné par les médecins. Le curé de Sermages, Pierre BERGERAS organisa une neuvaine de prières pour demander sa guérison. Cet enfant guérit et la promesse fut tenue de construire en 1854 une chapelle adossée à l'église de Sermages consacrée à Notre Dame de la Salette. Aux alentours du 19 septembre, chaque année, est organisé un pèlerinage pour ne pas oublier. Ce square a été réhabilité grâce à la collaboration des jeunes du Lycée horticole et rural privé du Haut Nivernais de Varzy. La commune de Sermages a décidé d'engazonner une grande partie de la surface, elle a également décidé d'installer ou d'acquérir :

- a) un arroseur automatique
- b) un géotextile sous les gravillons de l'allée
- c) un désherbeur thermique

Réponse :

Rendez-vous au numéro 9 : La fontaine Saint-Pierre

La préservation des ressources et du patrimoine naturel passe par le maintien de la diversité du vivant, de son fonctionnement et de ses capacités d'évolution. Les espèces interagissent entre elles et avec leur milieu.

Au cours des 4 derniers siècles, on estime que l'être humain a fait disparaître :

- a) 12 espèces de vertébrés supérieurs
- b) 72 espèces de vertébrés supérieurs
- c) 151 espèces de vertébrés supérieurs

Réponse :

Rendez-vous au numéro 10 : SERMAJEUX

Sermajeux est une aire de jeux, mais pas seulement ! Elle est le fruit de la convivialité qui règne dans notre village. Elle a été construite avec l'enthousiasme qui habite nos bénévoles. De nombreuses heures de travail ont été nécessaires pour vous accueillir en toute sécurité. A votre avis, combien de tonnes de sable ont été nécessaires pour satisfaire les normes en vigueur :

- a) 125 tonnes 200
- b) 179 tonnes 100
- c) 225 tonnes 400

Réponse :

N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées ci-dessous, vous serez peut-être le ou la gagnant-e !

NOM.....

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

LE QUESTIONNAIRE EST A REMETTRE DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE »

Mutualisation des moyens avec la communauté de communes du Bazois Loire Morvan

La communauté de communes a acquis un broyeur à copeaux. Ce matériel, mis à disposition des communes, a permis de réduire le volume de déchets végétaux, ainsi que l'émission de CO2 (baisse du nombre de trajets).

Le service des déchets ménagers organise la collecte des bio-déchets. Ceux-ci sont stockés puis valorisés en compost afin d'être ensuite mis à la disposition des communes pour l'entretien de leurs parterres.

Le bulletin municipal

Sermages a la particularité de rédiger un bulletin municipal trimestriel, « le Sermageois ». Des bénévoles et des conseillers municipaux se chargent d'y relater la vie du village, sous forme d'articles illustrés.

Les thèmes abordés sont divers et portent sur les questions suivantes : information jeunesse, informations pratiques, calendriers des manifestations, fleurissement, vie communale diverse ... Il s'ouvre par le « mot du maire » et il se termine par ses traditionnels jeux et histoires drôles.

Il est distribué dans chaque foyer sous forme papier, et est également disponible sous format numérique pour toutes les personnes qui le souhaitent.



Information auprès des habitants

Sermages possède un site internet (<https://www.mairie-de-sermages.eu>), vitrine numérique de notre village.

De plus, nous communiquons au quotidien, par e-mail via une liste de contacts, sur toutes les informations pertinentes.

Motivation pour l'obtention du label

Depuis 2008, nous avons le plaisir d'accueillir les commissions départementales et régionales.

En 2008, nous avons reçu le prix régional de la mise en valeur du patrimoine.

En 2009, c'est avec beaucoup d'émotion que nous avons reçu la première fleur.

En 2010, c'est la deuxième fleur qui est venue enrichir notre village.

En 2014, Sermages a reçu sa troisième fleur.



Commission régionale 2015

Commission départementale 2017



A chaque visite, les conseils des commissions ont été pris en compte.

Le fleurissement est le reflet du dynamisme associatif et communal. Il donne une image positive de la commune sur une route très fréquentée entre Château-Chinon et Moulins-Engilbert. L'objectif est de s'inscrire dans une démarche globale de mise en valeur pour conforter les investissements communaux (aire de jeux, salle socioculturelle) en vue de développer l'accueil des touristes de courts séjours et la fréquentation des visiteurs dans la commune.

Objectif de la démarche et stratégie mise en œuvre

Dès l'automne dernier, la commission communale de fleurissement planchait sur les futures orientations et déterminait des choix.

La municipalité veille à mettre en cohérence les thèmes du fleurissement avec les grands événements festifs et culturels du territoire. Chaque année un thème est mis à l'honneur.

En 2012, il s'agissait du spectacle son et lumière réalisé par l'association Sud Morvan en Scènes sur l'histoire de la cloche de Sermages, et en 2013 un circuit des peintres a été conçu, en lien avec la ronde des arts.

En 2014, année du comice du monde rural, nous avons choisi le thème de cet événement « le monde rural invite les grandes villes du monde ». Ainsi, dans les parterres accompagnant la voirie départementale qui traverse Sermages, nous avons décliné le choix de chaque commune du canton (ex : Londres, Venise, New Delhi, ...).

En 2015, nous avons déterminé le thème en lien avec le futur jardin vitrine éco responsable.

Les nichoirs confectionnés par les enfants ont été installés à différents endroits de la commune.

En 2016, nous avons choisi de mettre en valeur le 4^{ème} son et lumière de l'association Sud Morvan en Scènes, s'intitulant « le temps des légendes ».

En 2017 et 2018, c'est le thème « Et si on jouait ? » qui a été choisi.

En 2019, des décorations et des objets créés à partir de matériaux recyclés, ont permis d'agrémenter nos parterres de fleur.



En 2020 et 2021, suite aux conditions sanitaires imposées par la pandémie, Sermages n'a malheureusement pas pu se parer de ses traditionnelles décorations.

En 2022, c'est le thème « D'île en île » qui est choisi comme sujet de décoration.

Patrimoine végétal

« L'Ouche de la grand-mère »

Lors du passage de la commission départementale et régionale au cours de l'été 2015, nous vous avons présenté le projet de « l'Ouche de la grand-mère ».

A cette époque, voici à quoi ressemblait le site



Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter « l'Ouche de la grand- mère » !

« L'Ouche de la grand-mère » est un grand espace de 2 000 m² constitué d'un «jardin vitrine écoresponsable » et d'un « verger conservatoire ».

Le jardin vitrine écoresponsable

Le jardin a pour but de préserver la biodiversité, protéger les milieux naturels, promouvoir une dynamique de développement durable fondée sur des modes de production et de consommation responsables. Il a aussi pour but d'assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les générations afin de favoriser l'épanouissement des sermageois.

Organiser un jardin demande une certaine réflexion, il nous a fallu le scinder en quatre carrés similaires. Des allées ont été réalisées à la mini pelle et nous les avons comblées avec 15m³ de copeaux de bois gracieusement offerts.



Nous savons que certaines associations de végétaux sont très utiles au jardin potager pour limiter l'apparition d'insectes ou permettre une meilleure récolte. Ainsi, par exemple pour améliorer sa qualité générale, nous avons pris soin de placer les pommes de terre à côté des haricots verts, les œillets d'inde à proximité des tomates ... Nous nous sommes attachés à acquérir des plants « bio » et à choisir des variétés anciennes comme la tomate Purple Calabash ou la France Zebra ...

Tous les légumes récoltés sont cueillis à maturité et mis au congélateur. Ils servent à concocter de délicieuses soupes.

Tous les fruits que nous récoltons sont transformés en confiture.

Ces produits sont vendus au profit du Téléthon chaque année.



Par ailleurs, des nichoirs, construits par les enfants de la commune, ont été placés dans le jardin.

Un hôtel à insectes a été également installé afin d'agir sur la conservation de la biodiversité et constitue un formidable outil de sensibilisation.



Le jardin partagé

En 2022, une partie du jardin a été attribuée aux locataires de nos logements communaux, ceci afin que leurs familles puissent bénéficier de légumes sains.

Le verger conservatoire

Le Conseil Régional de Bourgogne, dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité bourguignonne a reconduit, en 2015, ses appels à projets. L'un concernait la sauvegarde des variétés fruitières anciennes de Bourgogne et l'autre les initiatives de plantation ou de restauration de haies et bosquets.

Aussi, la commune de Sermages a-t-elle conçu un projet de verger conservatoire et la plantation d'une haie mellifère qui entoure cet espace.

Grâce aux conseils précieux de Monsieur Olivier THIEBAUT, chargé de mission paysage et urbanisme du Parc Naturel Régional du Morvan et de l'association des « Croqueurs de Pommes, nous avons sélectionné des variétés de fruitiers anciennes et locales.

Nous avons aussi sollicité le lycée horticole de Plagny, dans le cadre d'un chantier école. Monsieur Christophe BON, son directeur, nous a établi un devis que nous avons présenté au Conseil Régional de Bourgogne. Celui-ci a été accepté ! Aussitôt dit, aussitôt fait !

Suivant les plans établis par Guy MONTARON, bénévole de la commune, plusieurs plantations ont été réalisées :

- 14 arbres fruitiers taillés en gobelet distants de 8 mètres les uns des autres et à 7 mètres de la limite de propriété.

- une première lignée située le long de la route de Mouniot composée de deux poiriers « Ploteau d'été » et « Curé » et deux pommiers « Reinette grise du Morvan » et « Reinette Clochard »,

- une deuxième lignée parallèle composée d'un pommier « Châtaignier du Morvan », d'un cognassier « Champion », d'un cerisier « Montmorency longue queue », et d'un poirier « Louise Bonne »,



- une troisième lignée parallèle composée d'un cerisier « Bigarreau Cœur de Pigeon » et d'un cerisier « Bigarreau Géant d'Edelfingen »,

- une quatrième lignée parallèle composée d'un cerisier « Bigarreau Reverchon » et d'un prunier « Quetsche d'Alsace ».

- 16 pommiers formant une haie fruitière « BOUCHE-THOMAS », distants de 2,5 mètres les uns des autres, au sud du verger composé de 4 pommiers « transparente de Croncels », de 4 pommiers « Borovitsky », de 4 pommiers « Patte de Loup » et de 4 pommiers « Reine des Reinettes ».

Haie fruitière « BOUCHE-THOMAS »



Autour du jardin éco responsable 28 arbustes à petits fruits ont été plantés : 3 cassissiers « Noir de Bourgogne », 3 cassissiers « Perle de Bourgogne », 3 groseilliers à maquereaux « Sans épine », 3 groseilliers « Rose de Champagne », 3 groseilliers « Belle de Meaux », 4 framboisiers « Rose de Côte d'or », 4 framboisiers « Surprise d'automne », 1 cassissier « Géant de Boskoop » et 4 framboisiers « Sacré de Metz ».

Nous avons créé une haie mellifère en bordure des routes et délimitant le verger. 600 plants disposés en ligne, espacés de 40 cm les uns des autres, ont été utilisés en vue de l'ériger en haie pléchée.

Les variétés préconisées par « l'Association des Piècheurs du Morvan » sont les suivantes : *Acer campestre*, *acer pseudoplatanus*, *Corylus avellana*, *mauls sylvestris*, *Prunus avium*, *Prunus domestica*, *Prunus mahaleb*, *Prunus spinosa*, *Pyrus pyraeaster*, *Sambucus racemosa*.



Ce chantier a été l'occasion, pour les élèves du lycée horticole de Plagny, de s'exercer au maniement d'une mini-pelle et aux travaux de plantations. Les élèves ont ainsi pu s'entraîner dans le cadre du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité. La formation CACES est une composante essentielle de la formation en sécurité. Elle permet la conduite de tout un ensemble d'engins spécialisés.

Une situation en immersion qui les prépare à l'entrée dans la vie active.



Un arbre dédié à AIYANA

Le tronc de notre tilleul, situé à proximité du hangar communal, est devenu creux. Une réflexion a dû être menée. Une technique longtemps répandue consistait à remplir le trou avec du béton pour renforcer le tronc qui pouvait être fragilisé. Mais cette pratique est aujourd'hui déconseillée par les professionnels car elle provoque souvent l'effet inverse : l'arbre est souple, contrairement au béton qui ne lui laisse aucune amplitude de mouvement et qui le blesse en agrandissant la cavité. De plus, le béton empêche l'aération et favorise le pourrissement. Étant situé dans un endroit fréquenté, il nous a fallu l'abattre à contre-cœur.

Un arbre abattu = un arbre replanté. Aussi, un nouvel arbre a-t-il élu domicile pratiquement à la place de l'ancien. Il s'agit d'un salix babylonica ou saule pleureur. Son port retombant est caractéristique et en fait une espèce très appréciée comme arbre d'ornement.



Dans beaucoup de communes, lorsqu'un enfant naît, la municipalité propose aux familles de planter un arbre. Pour l'enfant comme pour l'arbre, c'est la vie qui commence, au fil du temps, la jeune pousse, comme l'enfant va se nourrir, grandir, se développer pour vivre à son rythme et en harmonie avec cette nouvelle petite sermageoise. Ainsi, cet arbre lui sera dédié.

Taille annuelle

Le Groupe pour la Renaissance des Espèces Fruitières Oubliées de la Nièvre et l'association locale des « Croqueurs de pommes » sont venus tailler nos arbres fruitiers. Chaque année depuis son implantation, notre verger sert de base à la démonstration de la taille. La taille d'entretien est le fait de couper les branches d'un arbre ou d'un arbuste qui a déjà sa forme adulte de manière à l'aérer et à le raccourcir tout en gardant sa forme originelle.

Les arbres de notre verger conservatoire sont jeunes. Leurs pousses les plus vigoureuses sont donc issues de bourgeons hypotones (situés sous le rameau). Progressivement, cette vigueur se transfère aux pousses issues de bourgeons situés au-dessus du rameau (épitones). Ces jeunes arbres nécessitent une attention particulière que nous n'hésitons pas une seconde à confier à ces professionnels de la taille.



Le patrimoine végétal et le fleurissement

Conscients de l'étendue de la commune, nous avons défini plusieurs périmètres, situés pour certains entre les deux panneaux de Sermages et pour d'autres dans Le Bourg. L'entretien hebdomadaire (voiries, bas-côtés) est effectué par les services techniques.

Le total des massifs sur la commune représente 250 m² d'entretien hebdomadaire en période estivale ; les tontes des pelouses s'effectuent de mars à octobre ; les tilleuls sont élagués tous les deux ans ; les 540 m de haies sont régulièrement taillés tout comme les arbustes autour des massifs fleuris.



Présentation succincte de la trame pérenne

| zones | lieux | arbres | entretien | arbustes |
|--------|-----------------------|--------------------------|--|-------------------------|
| 1 | D37 | | | Campsis Radicans |
| | | | | Buddleia davidii |
| | | | | Bignone |
| | | | | Passiflora Incarnata |
| | | | | Forsythia |
| | | | | Spiraea |
| 2 | Tilleuls | Tilia cordata | élagage en 2020 | |
| | Cimetière | | | Buxus sempervirens |
| | | | | Hypericum |
| | | | | Photinia fraseri |
| | Monument aux morts | Taxus baccata | taille en juin | Choisya Ternata |
| | | Prunus laurocerasus | taille en juin /taille de reforme 2015 | Spiraea |
| | | | | Forsythia |
| | | | | Cotoneaster Franchetti |
| | | | Millepertuis | |
| Eglise | | | Calicarpas | |
| | | | Hydrangea macrophylla | |
| 3 | Mairie | Tilia platyphyllos 4 | élagage 2020 | Décorosier |
| | | | | Lonicera caprifolium |
| | Rocaille | | | Spiraea thunbergii |
| | | | | Perovskia |
| | | | | Buddleia White |
| | | | | Rosiers paysagers 10 |
| | Salle socioculturelle | Quercus 2 | | Lonicera pileata |
| | | | | Berberis auricoma |
| | | Betula 3 | | Pyracanthas |
| | | Malus 4 | taille en mars | Viburnum |
| | | Prunus cerisier | | Physocarpus opulifolius |
| | | | Juniperus pfizeriana | |
| | | Cotoneaster horizontalis | | |
| 4 | Talus jardin mairie | | Taille en mars | Lilas |
| | | | | Cerisier fleur |
| | | | | Magnolia |
| | | | | Sureau pourpre |
| | | | | Cotoneaster |

| zones | lieux | arbres | entretien | arbustes |
|-------|--------------------------|--|-----------|---|
| 5 | L'Ouche de la grand-mère | Poiriers « Ploteau d'été » 2 | | Cassissiers « Noir de Bourgogne » 3 |
| | | Poiriers « Curé » 2 | | Cassissiers « Perle de Bourgogne » 3 |
| | | Pommiers « reinette grise du Morvan » 2 | | Groseillier à maquereaux « sans épine » 3 |
| | | Pommiers « reinette clochard » 2 | | Groseilliers « Rose de Champagne » 3 |
| | | Pommiers « châtaignier du Morvan » 1 | | Groseillier « Belle de Meaux » 3 |
| | | Cognassier « champion » 1 | | Framboisiers « Rose de Côte d'Or » 4 |
| | | Cerisier « Montmorency longue queue » 1 | | Framboisiers « Surprise d'Automne » 4 |
| | | Poirier « Louise Bonne » 1 | | Cassissier « Géant de Boskoop » 1 |
| | | Cerisier « Bigarreau Cœur de Pigeon » 1 | | Framboisiers « Sacré de Metz » 4 |
| | | Cerisier « Bigarreau Géaant D'Edelfingen » 1 | | |
| | | Cerisier « Bigarreau Reverchon » 1 | | |
| | | Prunier « Quetsche d'Alsace » 1 | | |
| | | Pommiers « Transparente de Croncels » 4 | | |
| | | Pommiers « Borovitski » 4 | | |
| | | Pommiers « Patte de Loup » 4 | | |
| | | Pommiers « Reine des reinettes » 3 | | |

| zones | lieux | arbres | entretien | arbustes |
|-------|---|------------------|-----------|---------------------|
| 6 | Haie mellifère Ouche de la Grand-mère (600 plants) | | | Acer campestre |
| | | | | Acer pseudoplatanus |
| | | | | Corylus avellana |
| | | | | Mauls sylvestris |
| | | | | Prunus avium |
| | | | | Prunus domestica |
| | | | | Prunus mahaleb |
| | | | | Prunus spinosa |
| | | | | Pyrus pyrastrer |
| 7 | Haie réserve incendie | | | Sambucus racemosa |
| | | | | Prunus 10 |
| 8 | Entrée côté Maux | | | Eleagnus 15 |
| | | | | Viburnum 2 |
| 9 | Aire de jeux | Salix Babylonica | | Décorosier 4 |
| | | | | |

Gestion environnementale des espaces verts

Actions en faveur de la biodiversité et de la protection des ressources naturelles :

| | ACTIONS |
|---------------|--|
| Sol | Apport de compost de la plateforme du SIEEEN de Préporché |
| Eau | Récupération d'eau pluviale (5 bacs : 2 sur bâtiments techniques et 3 sur logements communaux) |
| |  |
| | Pompage eau de la rivière |
| Intrants | Apport de fumier dans les massifs |
| Déchets verts | Tonte des pelouses sans ramasser l'herbe |
| | Apport des tailles de haies à la plateforme du SIEEEN |

Plan de gestion

| MOIS | TRAVAUX |
|-------------|--|
| Janvier | Réflexion sur le thème du fleurissement |
| | Réfection des bancs |
| Février | Plans de plantation des annuelles |
| | Fabrication des décors |
| | Entretien chemins ruraux |
| | Entretien mobilier urbain |
| Mars | Préparation, création des massifs |
| | Première tonte clients / commune |
| | Taille d'arbustes, des rosiers |
| | Semis |
| | Bêchage parterres de fleurs |
| | Apport de fumier |
| | Taille hortensias |
| | Réfection des clôtures avec les riverains |
| Avril | Passage d'enrobé sur voirie |
| | Tonte clients / commune |
| | Plantation cannas et Dahlias |
| Mai | Plantations annuelles |
| | Tonte clients / commune |
| | Arrosage |
| | 1 ^{er} broyage des accotements avec garde de 10cm |
| | Entretien de l'aire de jeux |
| Juin | Arrosage |
| | Désherbage massif |
| | Taille haies clients / commune |
| | Installation décors |
| | Tonte clients / commune |
| | Entretien parking/salle |
| Juillet | Arrosage |
| | Désherbage massifs |
| | Tonte clients / commune |
| | Dégagement des virages au broyeur |
| Août | Arrosage |
| | Désherbage massifs |
| | Tonte clients / commune |
| | Réflexion décor automnal |
| | Taille haies commune |
| Septembre | Broyage total de la commune |
| | Remise à nu des massifs |
| | Tonte clients / commune |

| MOIS | TRAVAUX |
|-------------|-----------------------------------|
| Octobre | Curage des fossés et des saignées |
| | Installation des décors automnaux |
| | Enrobé sur voirie |
| | Tonte clients / commune |
| Novembre | Taille haies clients / commune |
| | Préparation des décors de Noël |
| | Entretien des bâtiments |
| Décembre | Nouveaux aménagements |
| | Installation décoration de Noël |
| | Entretien chemins ruraux |

Techniques d'entretien

| | ENTRETIEN |
|---------------------|---|
| Zones gravillonnées | Désherbage thermique et manuel (pour un total de 5160m ²) |
| Massifs fleuris | Bêchage |
| | Désherbage manuel |
| | Paillage (Miscanthus) |
| | Arrosage |
| Pelouses | Tonte hebdomadaire de mars à octobre |
| Arbres et arbustes | Taille en mars |
| | Elagage ponctuel |

Gestion environnementale

Un village intégré au Parc Naturel Régional du Morvan

Reconnu comme une destination touristique à part entière, situé entre Paris et Lyon, le Morvan est un territoire d'écotourisme, de tourisme de nature et de culture. Son premier atout est son cadre naturel préservé.

Mais il peut aussi s'appuyer sur son réseau dense de chemins, ses rivières aux eaux vives, ses sommets, ses grands lacs et ses nombreux sites paysagers et historiques. Son second atout est sa localisation à moins de deux à trois heures de grandes métropoles comme Paris, Lyon ou encore Dijon.

L'offre touristique est basée sur trois piliers que sont les activités sportives de nature (randonnées pédestres, équestres, VTT, eaux vives, lacs, la pêche), le patrimoine culturel (Vézelay, Bibracte, Avallon, Autun, l'offre d'écomusées et de musées) et le patrimoine naturel et paysager (sentiers de découverte des milieux remarquables, points de vue).

Signataire de la nouvelle charte 2020-2035, Sermages s'inscrit dans les projets de ce territoire si dynamique. Cette charte donne un sens aux actions de notre village tel qu'on l'imagine en 2035. Elle nous permet d'anticiper, en intégrant les inévitables incertitudes d'un projet à quinze ans, les profonds bouleversements et changements de paradigmes que notre monde est en train de vivre avec la mondialisation de l'économie, la révolution numérique. Et bien sûr, elle nous guide pour répondre aux deux grands enjeux que sont l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques.



Un village Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels à fort enjeu de conservation à l'échelle de l'Union Européenne. Il a pour objectif d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Le site du Sud Morvan est le onzième site Natura 2000 dont le Parc Naturel Régional du Morvan est l'opérateur, hébergeant au moins 375 espèces animales (crapaud sonneur à ventre jaune, le triton crêté ...) et au moins 605 espèces végétales (la Bruyère cendrée, la Renoncule à feuilles de lierre...).

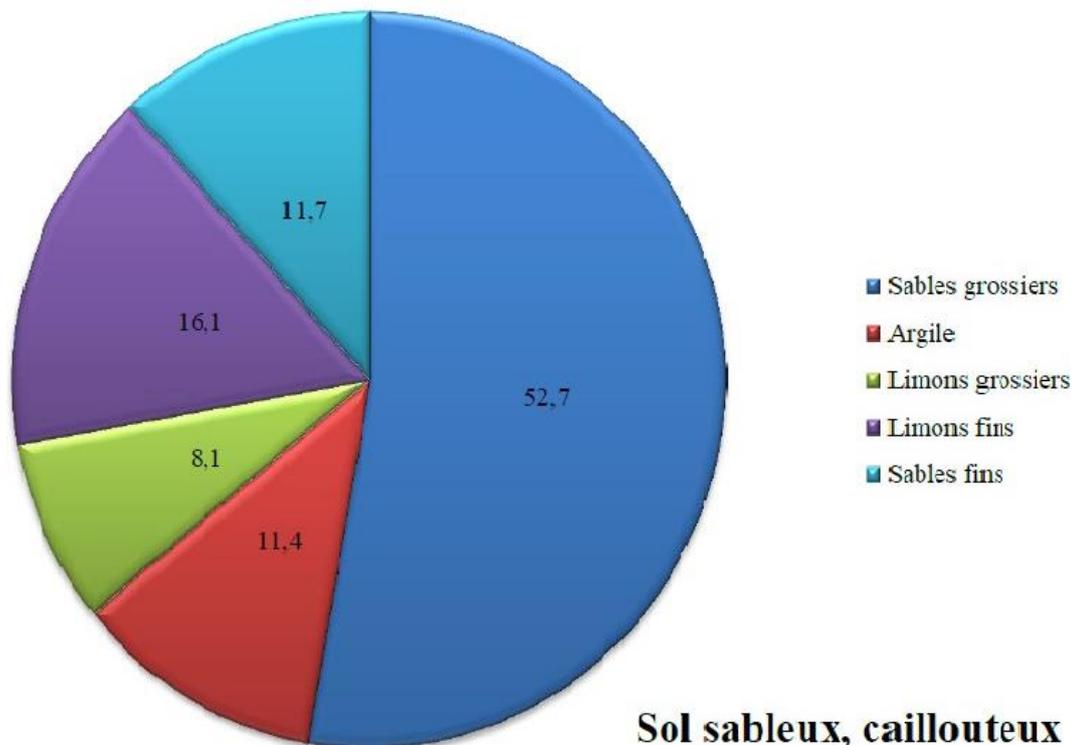
C'est dans ce contexte que s'intègre notre village avec 1220 hectares sur les 2243, soit 54% de la superficie sermagoise, ce qui fait de lui un garant de la sauvegarde de l'environnement.



Granulométrie du sol

Erigé au milieu de terrains sédimentaires, le Morvan forme une petite montagne bien contrastée. Malgré une géologie complexe qui remonte à l'ère primaire, deux grandes classes de roches se distinguent :

- les roches cristallines dont l'altération conduit à la formation d'une arène plus au moins sableuse et donc de sols généralement pauvres et acides,
- les roches volcano-sédimentaires qui donnent naissance à des sols souvent caillouteux mais riches en éléments fins d'où bien souvent une meilleure fertilité.



Végétalisation du cimetière

Par le biais du Parc Naturel Régional du Morvan, nous avons assisté à une formation «cimetières zéro phyto » en juin 2022. Cette formation avait pour but de connaître les méthodes alternatives pour passer au zéro phyto dans le cimetière courant 2022.

Prochainement, nous contacterons l'animatrice du Contrat Territorial, Aron Cressonne, chargé de mission rivières – collectivités. Celle-ci nous aidera à concevoir la mise en place de la végétalisation du cimetière.

Classement des rivières

Les rivières qui traversent Sermages sont classées en première catégorie (peuplement dominé par les Salmonidés) : le Guignon et son affluent le Garat.

Renouvellement de canalisation d'eau

Des travaux portant sur le renouvellement de conduites d'eau très endommagées, se sont récemment déroulés afin de garantir aux sermageois un meilleur débit et de minimiser le gaspillage résultant des fuites d'eau.

Fibre optique

Les câbles de la fibre optique sont en cours d'installation pour desservir les foyers au cours du premier semestre 2023.

Qualité de l'espace public

La salle socioculturelle et son aire de jeux

Sermages a le privilège d'avoir une grande salle socioculturelle, dont le projet a été initialisé en 2012.

C'est lors de son inauguration en 2014, que nous avons eu le plaisir d'annoncer aux sermageois l'obtention de notre 3^{ème} fleur.

Cette salle sert à diverses manifestations tant culturelles que sociales :

- repas d'associations
- concerts
- réunions (conseils communaux, AG diverses...)
- salle de sport
- repas privés (mariage, communion, anniversaires...)
- salle d'exposition
- brocantes
- divers marchés (nocturnes, de semis, du terroir)
- spectacles de sons et lumières
- Noël des enfants

Pour donner un caractère singulier à la salle socioculturelle, et la rendre attractive, la municipalité a pris l'initiative de réaménager l'ancienne aire de jeux en lui apportant de nouveaux « ateliers » et en la nommant : SERMAJEUX. En effet, l'espace jeux que beaucoup ont côtoyé (jeunes et moins jeunes) n'était plus aux normes, il a donc été décidé d'acheter de nouveaux jeux.



L'aire de jeux devant satisfaire avant tout les enfants, il a été décidé de les laisser choisir trois jeux parmi une sélection prédéfinie. Pour cela, une sermageoise a préparé un tableau des possibilités sur lequel les petits sermageois, avec beaucoup de sérieux, ont collé des gommettes en fonction de leur préférence.

Très rapidement, trois jeux ont été sélectionnés : une grimpeuse, un tape-cul et un duo karting-ours. Les enfants, ravis, ont exprimé leur impatience, rappelant aux parents présents qu'il ne restait plus qu'à se retrousser les manches !

Ainsi les bénévoles ont pu s'atteler à la tâche en aménageant le terrain et en installant les jeux, en s'assurant de l'aspect réglementaire pour la sécurité des usagers.



Nos bâtiments publics (mairie, salle socioculturelle, église, bibliothèque) ont été adaptés pour permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie.

Rénovation des bâtiments publics

Le mur du pignon de la mairie a fait l'objet d'une rénovation. Le conseil municipal a opté pour des pierres apparentes à la place du crépi existant.



L'intérieur de la mairie a fait peau neuve, grâce aux élus et aux bénévoles, afin d'offrir un accueil plus chaleureux aux sermageois.



Analyse par espace

De nombreux espaces de la commune ont déjà fait l'objet d'aménagements, comme développé au cours de cette présentation (salle socioculturelle, aire de jeux, l'Ouche de la grand-mère ...). Cependant une réflexion sur d'autres aménagements est actuellement menée.

Certains projets sont en cours d'aboutissement tel que la rénovation de certains puits de la commune, avec un soucis d'authenticité, ou encore les croix des calvaires.

D'autres projets sont à l'étude ou en début de réalisation, en voici les principaux.

Jardin de rue

Il s'agirait d'espaces gérés collectivement, sur l'espace public, par des groupes d'habitants et ouverts à tous. Ces espaces pourront prendre différentes formes : l'aménagement des pieds de murs avec roses trémières, iris, hémérocailles, centranthus...

Les citoyens, désireux d'embellir leur rue, se rendraient ainsi acteurs de leur cadre de vie. Ils se réapproprieraient l'espace public et participeraient à la convivialité de leur quartier à travers l'organisation « d'événements de plantations ».

Ces projets favorisent donc fortement la création de lien social entre les habitants.

Végétalisation du cimetière

La végétalisation et la gestion écologique du cimetière participe à réduire le phénomène d'îlot de chaleur et de ruissèlement et à développer la trame verte. Cet espace offrira de nouveaux nombreux habitats pour la faune et à la flore, participant ainsi à la biodiversité.

La végétalisation sera donc un moyen de désartificialiser le sol qui est actuellement couvert de gravier.

Aménagement du talus

Le talus, à proximité de la salle socioculturelle, nécessite un aménagement. Nous comptons sur les conseils avisés de la commission régionale pour nous aider à réaliser cette transformation d'embellissement.

Façade de l'Eglise

Grâce aux dons, nous allons pouvoir restaurer une partie de la façade de notre édifice religieux, dans le souci d'entretenir et d'embellir notre patrimoine bâti.

Fleurs



La municipalité vous souhaite une
agréable visite dans notre
charmante petite commune



A bientôt !

Notes et commentaires



Tél 03.86.84.24.21
sermages58@orange.fr

